



# THE ROOF - MAISON DE L'ESCALADE

## INSCRIPTION COURS ESCALADE

### SAISON 2022-2023

**IDENTITE DU GRIMPEUR :**

Nom et Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

<b><u>Pour les mineurs :</u></b> <i>(Coordonnées d'un parent ou représentant légal)</i> Nom : ..... Prénom : ..... Mail : ..... Téléphone : .....			<b><u>Contact d'urgence :</u></b> Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....	
AGE	JOUR	HORAIRES	TARIFS ANNUEL (30 séances)	
			<b>Loc. chaussons comprise</b>	
4-5 ans	Mercredi	16h30-17h30	280€	
4-5 ans	Jeudi	17h30-18h30	280€	
4-5 ans	Samedi	9h-10h	280€	
6-8 ans	Mercredi	17h30-18h30	280€	
6-8 ans	Jeudi	18h30-19h30	280€	
6-8 ans	Vendredi	17h-18h	280€	
6-8 ans	Samedi	10h-11h	280€	
9-12 ans	Vendredi	18h-19h30	360€	
9-12 ans	Samedi	11h-12h30	360€	
Ados +12 ans (confirmés)	Mercredi	18h30-20h	360€	
13-17 ans	Vendredi	19h30-21h	360€	
Adultes (tous niveaux)	Mercredi	20h-21h30	360€	
<b>Cycle adultes (8 séances)</b>			<b>TARIF CYCLE (8 séances)</b>	
adultes (tous niveaux)	Jeudi	19h30-21	110€	

ACCES A LA SALLE EN ILLIMITE (en complément du tarif ci-dessus)	
4-6 ans : 100€	+7 ans et adultes : 150€

## CONDITIONS GENERALES

### JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSCRIPTION :

- Questionnaire santé (s'il s'agit d'une réinscription) OU Certificat médical de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade
- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée
- Paiement obligatoire à l'inscription (en ligne, CB, chèque, ANCV, espèces)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

### Veillez lire attentivement les paragraphes ci-dessous :

Les cours débuteront la semaine du 19 septembre 2022 et se termineront la semaine du 12 juin 2023. Pas de séances pendant les vacances scolaires et jours fériés. L'année comprend 30 séances.

Les grimpeurs mineurs sont sous la responsabilité de The Roof Poitiers pendant la durée des cours uniquement. The Roof Poitiers décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

**Certificat médical et assurance :** Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin que votre enfant n'a aucune contre-indication à la pratique de l'escalade, certificat médical à l'appui ou questionnaire santé rempli. Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant est bien couvert pour la pratique de l'escalade.

### Règlement :

Règlement obligatoire afin de valider l'inscription. En cas de paiement par chèque, les chèques seront encaissés à partir du 1<sup>er</sup> cours. Règlement en plusieurs fois possible (3 chèques maximum).

Toute année entamée est due. Il ne sera accordé aucun remboursement de complaisance. Merci de vous assurer que vos disponibilités / les disponibilités de votre enfant, vous permettent de suivre l'intégralité des cours.

**Règlement intérieur :** vous attestez avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur le site internet ou directement à la salle)

### Equipement :

Les grimpeurs doivent remettre à l'accueil les chaussons loués à la fin de chaque séance. Tout grimpeur peut se munir de ses chaussons d'escalade.

Fait à ....., le ...../...../....., en deux exemplaires.  
Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé ».

### Droit à l'image:

Je soussigné ..... autorise la SAS SEJABLOC à photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées et à utiliser son image pour la promotion de la structure (presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux)

Fait à ....., le ...../...../.....